

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1079 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1079

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date de publication
6 juin 1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Ali Beyleh Motssa. mle 2593. de la 4 compagnie de Milice à Damerdjog, est Heéncié par mesure disciplinaire pour compter du 6 mai 1967. L'intéressé, qui totalisait 5 ans (mois 28 jours de services effectifs à la Milice de la C.F.S. étant licencié disciplinairement. ne beut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et indemnités de l'intéressé seront liquidés bar les soins de 1a 4e compasnie de Milice. Le milicien de 2e classe Ali Beyleh Moussa sera rayé des contrôles de la Milice pour compter du 6 mai 1967.